

EMPRUNTS TEMPORAIRES.

Nos adversaires ont bien crié contre les emprunts temporaires comme un acte extraordinaire. Pourtant il n'y avait rien que de bien naturel en cela. La Chambre ayant voté de fortes sommes pour les subventions de chemins de fer et pour d'autres travaux publics de grande importance, il était impossible de solder ces travaux et ces subsides avec les recettes ordinaires. Il avait cependant été bien compris, lorsque ces dépenses ont été votées par la Chambre, qu'elles seraient couvertes par un ou des emprunts à long terme, et qu'en attendant la réalisation de ces emprunts il faudrait bien avoir recours à des emprunts temporaires. Ces honorables messieurs n'étaient réellement pas sérieux lorsqu'ils parlaient ainsi, car ils ne devaient pas avoir oublié que pendant leur règne ils avaient eu constamment recours à des emprunts temporaires, qu'ils s'étaient servis des fonds de garantie de chemins de fer, de fidé-commiss, et même des fonds d'amortissement qui auraient dû être appliqués à l'extinction de notre dette publique. On a été plus loin, on a pris sur le prix de vente du chemin de fer du Nord qui, d'après la loi, ne devait servir que de fonds d'amortissement, une somme de \$200,000 qu'on a remplacée par des débetures du palais de justice qui n'ont aucune valeur réelle. Ainsi ces hommes qui avaient vécu d'emprunts temporaires, etc, sont les mêmes qui nous accusaient parce que nous avions eu recours dans certaines circonstances à des emprunts avant d'avoir obtenu un emprunt à long terme. Ce sont cependant les mêmes hommes qui aujourd'hui sont obligés de se servir de fidé-commiss et d'emprunts temporaires dont le montant, en décembre dernier, s'élevait à la somme d'environ deux millions. On voit par là qu'ils n'étaient pas sérieux dans leurs prétentions, mais que leur but était de nous mettre en défaut avec les électeurs. Ces honorables messieurs, qui avaient fait des emprunts à long terme pour une somme de \$21,533,909.96, commencèrent à crier à la ruine du moment que nous demandâmes aux Chambres l'autorisation de faire un emprunt pour couvrir les subventions aux chemins de fer, dont ils étaient en grande partie responsables et pour d'autres grands travaux publics dont une partie découlait de leurs propres contrats et d'obligations qu'ils nous avaient léguées. Après avoir approuvé en grande mesure, notre politique, oubliant leur responsabilité, ils se sont livrés à une œuvre de dénigrement en nous accusant d'augmenter la dette d'une manière alarmante, et de poursuivre une politique des plus extravagantes. On a accumulé chiffres sur chiffres pour prouver que nous engagions la province dans des voies dangereuses, en l'endettant au-delà de ses ressources. Je me rappelle que lorsqu'il s'est agi de la question d'un nouvel emprunt, l'honorable chef de l'Opposition d'alors appuyait de sa voix les accusations qu'on nous lançait si gratuitement à la figure. Heureusement qu'il était facile de démolir tout l'échafaudage sur lequel nos adversaires s'appuyaient avec tant de complaisance.

Examinons donc si notre dette est vraiment de nature à alarmer les électeurs, et voyons si la situation financière est représentée par ces messieurs sous son véritable jour.

En comparant la valeur de la propriété foncière, lors de la Confédération, avec ce qu'elle est aujourd'hui, il est facile de constater si nos adversaires sont dans le vrai en déclarant sérieusement que notre dette est hors de proportion avec nos ressources. En prenant les années 1867 et 1881 pour point de comparaison, nous constatons le résultat que voici :

La propriété rurale de 1881 accuse sur 1867 une augmentation de